

Procès-verbal de la réunion n° 06 du Conseil d'Administration du 26 septembre 2016

Présents : Mmes I. Delrue, C. Dupuis, MM JP. Delchef (*Président*), M. Collard (*Trésorier général*), J. Nivarlet, B. Scherpereel, JP. Vanhaelen, L. Lopez (*Secrétaire général*).

Excusés : C. Porphyre(maladie), P. Flament (raisons familiales)

La réunion, qui se tient à Jambes, débute à 18h00

1. Présentation des instructions du plan programme 2017-2020

Le directeur technique présente les documents reçus de l'ADEPS dans le cadre de la préparation du plan programme 2017-2020

Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé par les membres du CDA

2. Approbation du PV de la dernière réunion

Les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal du CDA de la dernière réunion du 12/09/2016 tel que publié dans la newsletter 658 du 23 septembre 2016

3. Suivi des décisions prises lors de la réunion du 12 septembre 2016

3.1. Courrier envové par le secrétaire général

Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance des différents courriers expédiés par le secrétaire général

3.2. Courrier envové par le président

Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance des différents courriers expédiés par le président

3.3. Courrier du CJP BBW

Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance du courrier envoyé par le CJP BBW au CP BBW. La réponse se trouve dans le courrier adressé au CP BBW le 14 septembre par le président.

3.4. Initiatives en matière de prévention des risques

fin de garantir la pérennité de ses actions, il est utile que l'AWBB se penche sur les risques qu'elle pourrait rencontrer dans ses modes de financement. Le trésorier général est chargé d'effectuer une première approche.

3.5. Valorisation des compétitions régionales

3.5.1 AWBB Awards

Jean-Pierre Van Haelen a rédigé un projet qui fait l'objet d'une discussion au terme de laquelle les principes sont acquis. Les modalités pratiques sont à régler pour la prochaine réunion.

3.5.2.Tours finals des jeunes 2016-2017

Le Vice-président explique que la salle de Jambes sera disponible pour les 3 jours : les tours finals des compétitions de jeunes sont dès lors programmés les 12, 13 et 14 mai 2017.

Le cahier des charges sera adapté pour le tour final. Une intendance est nécessaire. Les problèmes "techniques" sont à envisager. Les modalités de financement sont à définir.

3.5.3Nombre d'équipes régionales jeunes 2017-2018

La responsable de la compétition AWBB aidée par le responsable 3x3 ont étudié différentes formules dans le but d'établir le nombre d'équipes qui participeront au championnat 2017 – 2018. Le conseil d'administration s'accorde sur le principe d'un nombre maximum d'équipes à inscrire en fonction de nombreux paramètres. Il reste les modalités à déterminer.

3.6. Compétition TDW2

Sur la base d'un projet établi par Jean-Pierre Van Haelen, les représentants du conseil d'administration de l'AWBB présenteront une formule de championnat lors de la prochaine réunion de Prombas

4. Gestion du personnel

4.1. Projet de règlement de travail DT

Les membres du conseil d'administration approuvent le projet qui sera présenté au personnel de la direction technique.

nie-Bruxelles

4.2. Proiet de règlement de travail BXL

Les membres du conseil d'administration approuvent le projet qui sera présenté au personnel des bureaux administratifs.

4.3. Réunion de la DT le 3 octobre 2016

Le personnel est informé que la réunion se déroulera le lundi 03/10/2016

5. Centre régional de Formation

5.1. Etat des lieux de la récupération des droits d'inscription

Un plan d'apurement a été mis en place dans 2 dossiers. Les autres dossiers sont en cours de traitement. Il est envisagé d'avoir recours à un huissier de justice pour récupérer les différentes sommes. Une procédure plus stricte sera établie en relation avec la comptabilité. Un courrier circonstancié sera expédié pour essayer de récupérer un montant maximum.

6. Trésorerie générale

Le trésorier général informe le CdA

- des Clubs en dettes
- du rapport Audit de l'expert-comptable de l'ADEPS Petites remarques formulées qui seront examinées lors de la réception du rapport définitif.
- de l'appel de fonds de la FRBB qui correspond aux engagements de l'AWBB

7. Exercice des compétences administratives du conseil d'administration

7.1. Demande de dérogation BC Cointe - Pieron Titus (23/12/1998 - id 1366406)

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande du club qui souhaite que le joueur qui est U21 puisse prester avec les U18. A l'appui de la demande, un certificat médical est produit. Les membres du conseil d'administration, à la majorité, acceptent la demande.

7.2. Demande de dérogation Castors Braine — CLAES Arthur & Louis (23/12/2008)

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande du club qui souhaite que ces 2 membres, qui sont U10 puissent prester en U8. Le conseil d'administration refuse la demande.

Toutefois à la majorité, il ne s'oppose pas à ce que le club de Castors Braine organise des rencontres amicales pour une équipe qui alignera lesdits joueurs et ce aux conditions suivantes :

- L'équipe U<mark>8 évoluera hors compétition après avoir que le club ait averti ses adversaires de la composition de l'équipe ;</mark>
- Le club ne p<mark>ourra bénéficier de la gratuité des frais d'affiliation et d'assurance pour les membres de l'équipe U8 prévue à l'article PF18.</mark>

7.3. Demande de dérogation Rebond Ottignies

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande du club qui souhaite que 2 filles :

- D'Arongo Ilona (26/11/2004 id.1385974) et
- Lienard Alyssia (26/07/2004 id.1362600)
 qui souhaite que les joueuses qui sont U14 puissent jouer en U12.

Le conseil d'administration refuse la demande. Toutefois à la majorité, il ne s'oppose pas à ce que le club Rebond Ottignies (1704) organise des rencontres amicales pour une équipe qui alignera lesdites joueuses et ce aux conditions suivantes :

- - L'équipe U14 évoluera hors compétition après avoir que le club ait averti ses adversaires de la composition de l'équipe ;
- L'équipe U14 ne pourra être reprise dans le classement des compétitions provinciales U14;

- L'équipe U14 ne sera pas comptabilisée dans le nombre des équipes du club au sens de l'article PA32
- Le club ne pourra bénéficier de l'indemnité pour équipe de jeunes prévue à l'article PF18 pour cette équipe U14.

7.4. Demande de Dérogation Nivelles - COTTON Juliette (26/04/2002-id.1369192)

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande du club qui souhaite que cette joueuse, qui est U16 puisse prester en U14. Le conseil d'administration refuse la demande. Toutefois à la majorité, il ne s'oppose pas à ce que le club de RCS Nivelles organise des rencontres amicales pour une équipe qui alignera ladite joueuse et ce aux conditions suivantes :

- L'équipe U14 évoluera hors compétition après avoir que le club ait averti ses adversaires de la composition de l'équipe ;
- L'équipe U14 ne pourra être reprise dans le classement des compétitions provinciales U14;
- L'équipe U14 ne sera pas comptabilisée dans le nombre des équipes du club au sens de l'article PA32
- Le club ne pourra bénéficier de l'indemnité pour équipe de jeunes prévue à l'article PF18 pour cette équipe U14.

7.5. Demande de dérogation Feluy-Obaix Seneffe — Antoine BRICHARD (27/04/2004-id.1392272

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande du club qui souhaite que le joueur qui est U14, puisse prester en U12.

Le conseil d'administration refuse la demande. Toutefois à la majorité, il ne s'oppose pas à ce que le club de Feluy Obaix Seneffe organise des rencontres amicales pour une équipe qui alignera ledit joueur et ce aux conditions suivantes :

- L'équipe U12 évoluera hors compétition après avoir que le club ait averti ses adversaires de la composition de l'équipe;
- L'équipe U12 ne pourra être reprise dans le classement des compétitions provinciales U14;
- L'équipe U12 ne sera pas comptabilisée dans le nombre des équipes du club au sens de l'article PA32
- Le club ne pourra bénéficier de l'indemnité pour équipe de jeunes prévue à l'article PF18 pour cette équipe U12.

7.6. Demande de dérogation Ransart – Giovanni CASA' (25/03/1995 – id.1332377)

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande du club qui souhaite que le joueur qui est sénior puisse prester avec les U21. A l'appui de la demande, un dossier médical est produit. Les membres du conseil d'administration, à la majorité, acceptent la demande.

7.7.BC Genappe Antoine Calbert (18.05.2004 – id 1363349) et Dan Geenens (26.09.2004-id.1392478)

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande du club qui souhaite que ces joueurs, qui sont U14 puisse prester en U12.

Le conseil d'administration refuse la demande. Toutefois à la majorité, il ne s'oppose pas à ce que le club de Feluy Obaix Seneffe organise des rencontres amicales pour une équipe qui alignera lesdits joueurs et ce aux conditions suivantes :

- L'équipe U12 évoluera hors compétition après avoir que le club ait averti ses adversaires de la composition de l'équipe ;
- L'équipe U12 ne pourra être reprise dans le classement des compétitions provinciales U14 ;
- L'équipe U12 ne sera pas comptabilisée dans le nombre des équipes du club au sens de l'article PA32

- Le club ne pourra bénéficier de l'indemnité pour équipe de jeunes prévue à l'article PF18 pour cette équipe U12.«

8. Exercice des compétences judiciaires du conseil d'administration

8.1. Recours en grâce - Demande à comparaître de Jordan Bawin

Jean-Pierre Vanhaelen sort de séance.

Le conseil d'administration entend l'intéressé qui donne des explications concernant sa situation.

Au terme d'un échange de points de vue le conseil d'administration décide d'accepter, à la majorité, la demande de recours en grâce de l'intéressé, moyennant quelques prestations d'intérêt général que le membre devra remplir par rapport à l'AWBB. Un courrier, reprenant ses obligations, lui sera adressé.

Il peut dès lors exercer à nouveau des fonctions officielles à partir du 30 septembre 2016.

Jean-Pierre Vanhaelen rentre en séance

8.2. Décision CJP Liège 03.09.2016

Les membres ont pris acte du document et regrettent certains attendus repris dans la décision. Compte tenu que la rencontre à rejouer est déjà programmée, le conseil d'administration décide de ne pas évoquer le dossier mais de le mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil général judiciaire.

9. Nouvelles des départements & commissions

9.1. Commission informatique

9.1.1. Rapport de la réunion de la commission informatique du 14.09.2016

Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance du rapport et approuvent les actions entreprises.

9.2. Département 3x3

9.2.1. Résultats des équipes nationales

Les membres du CDA ont pris connaissance du document transmis par le responsable du département qui communique les résultats des différents championnats :

Résultats des sélections nationales - 2016

Championnat du monde U18 Men à Astana (KAZ) du au

Equipe: Charles PERRIER - Zaccharie MORTANT - Thibaut BRONCHART - Antoine FONTAINE

Staff: Vincent BOUFFIOUX – Gauthier NICAISE – Xavier SIMON Classement final 12^{ème} 4 matches (2 victoires – 2 défaites)

Médaille d'or « Dunk contest » : Zaccharie MORTANT

Qualification pour le championnat d'Europe Men à Poitiers (FRA) du 1^{er} au 2 juillet Equipe : Leroy ANTHONIS – David BEA MULUMBA – Terry DEROOVER – Loïc SCHWARTZ

Staff: Jacques STAS - Gauthier NICAISE - François BOTTRIAUX

Classement final: 6^{ème} 3 matches (1 victoire – 2 défaites) NON QUALIFIE

Qualification pour le championnat d'Europe Women à Amsterdam (NED) du 1^{er} au 2 juillet Equipe : Marjorie CARPREAUX – Sofie HENDRICKX – Antonia DELAERE – Manon GRZESINSKI

Staff: Pierre CORNIA – Simon CARRE – Jean-Pierre VANHAELEN Classement final: **4**^{ème} 5 matches (3victoires – 2 défaites) **QUALIFIE**

Qualification pour le championnat d'Europe U18 Women à RIGA (LET) du 16 au 17 juillet

Equipe: Séraphine BASTIN - Alice BREMER - Eva HAMBURSIN - Niki HEEMELS

Staff: Pierre CORNIA – Schana MICHIELS – Liselotte UMANS

Classement final: 2^{ème} 7matches (6 victoires – 1 défaite) QUALIFIE

Qualification pour le championnat d'Europe U18 MEN à Szolnok(HUN) du 16 au 17 juillet Equipe : Charles PERRIER – Lenny COPPENS – Servaas BUYSSCHAERT – David BEA MULUNBA

Staff: Julien MARNEGRAVE - Serge KOVALENI

Classement final: **2**^{ème} 5 matches (4 victoires – 1 défaite) **QUALIFIE**

Championnat d'Europe Women à Bucarest (ROU) du 2 au 4 septembre

Equipe: Marjorie CARPREAUX – Sofie HENDRICKX – Alice BREMER – Manon DESCAMPS

Staff: Pierre CORNIA – Xavier SIMON – Jean-Pierre VANHAELEN Classement final: **11**^{ème} 2 matches (0 victoire – 2 défaites)

Championnat d'Europe U18 Women à Debrecen (HUN) du 9 au 11 septembre

Equipe: Laura HENKET - Alice BREMER - Manon DESCAMPS - Ines VANDERHOYDONK

Staff: Pierre CORNIA – Schana MICHIELS – Serge KOVALENI Classement final: 6^{ème} 3 matches (2 victoires – 1 défaite)

Championnat d'Europe U18 MEN à Debrecen (HUN) du 9 au 11 septembre

Equipe: Charles PERRIER - Lenny COPPENS - Loïc MEUNIER - Zaccharie MORTANT

Staff: Didier THEMANS – Schana MICHIELS – Serge KOVALENI Classement final: 2^{ème} 5 matches (3 victoires – 2 défaites)

Médaille d'argent

Charles PERRIER repris dans l'équipe du tournoi

9.3. Département arbitrage

9.3.1. Flyer promotion arbitrage

Le responsable du département transmet un projet de flyer mis au point par le département. Quelques petites modifications sont à apporter au document.

9.3.2. Présentation du projet "clip publicitaire TV"

Le responsable du département transmet un projet de clip publicitaire TV à insérer lors des matchs de l'Euromillions basket league.

9.4. Département mini basket

9.4.1. La question de savoir si le délégué de club, qui a suivi une formation, peut encadrer (arbitrer) la rencontre de 3&3 ou 4c4 sera posée aux membres de la commission législative et le point pourra être présenté à l'assemblée générale de novembre par le conseil d'administration sur proposition du département.

10. Nouvelles de PROMBAS

10.1. Rapport de la réunion du 01.09.2016

Les membres du CDA ont pris connaissance du dernier PV. Des commentaires au sujet du fonctionnement de la fondation sont évoqués.

10.2. Echos de la réunion du 22.09.2016

Le président fait part des divers points de l'ordre du jour. La composition définitive des membres VBL est fixée.

Tous les PV devront se trouver sur le site de l'AWBB.

Deux remarques sont formulées par un membre du conseil d'administration en ce qui concernent le mode de fonctionnement.

11. Divers

- JP. Delchef: les membres confirment la position qu'il a défendu suivant laquelle des joueurs d'un club qui arrête ses activités ne peuvent que solliciter une lettre de sortie pour l'étranger. En aucun cas, ils ne peuvent évoluer en Belgique en vertu des dispositions de l'article PM 9.4 ou de la convention l'AWBB à la VBL.
- JP. Delchef: propose que le CdA se rende dans les clubs de D1 francophones afin de témoigner l'intérêt de l'AWBB pour les compétitions de l'Euromillions basket League. Jean-Pierre Vanhaelen est désigné pour l'organisation des visites.
- JP. Delchef : rappelle les matches des Belgian Cats le 19/11 Belgique Belarus à Namur et le déplacement en Pologne

La réunion se termine à 22 heures 40.

La prochaine réu<mark>nion au</mark>ra lieu le l<mark>undi 17 octobre 2016, les documents des clubs sont reçus jusqu'au 13/10/2016</mark>

Pour le Conseil d'Administration

Jean-Pierre **DELCHEF** Président Lucien **LOPEZ** Secrétaire généra nie-Bruxelles

Secretaire genera